

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Du vendredi 17 Février 2017

Procès-verbal

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 8 Février 2017 s'est réuni au lieu habituel de ses séances le vendredi 17 Février 2017 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M. COCHELIN André.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes BORGET- FOURE – LE CALVEZ – PELLERIN – WYZLIC
Mrs. COCHELIN – FOUGEROL – MARC – NURDIN

ABSENTS REPRESENTES AVEC POUVOIR :

Mme MOROY à Mme PELLERIN
M CHEVRON à Mme BORGET
M FAUVEAU à M FOUGEROL
M LEHR à Mme FOURE

ABSENT EXCUSÉ :

M COMBE

CONSEIL MUNICIPAL :

Mme PELLERIN a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES –VERBAL DU MERCREDI 18 JANVIER 2017 :

Pas de remarques. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

I) TRAVAUX 2017 : choix des entreprises :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis des entreprises pour la réalisation des travaux suivants :

Travaux de voirie :

- Réfection de trottoir et création de places de stationnement au lotissement de la Bergerie
- Réfection de l'accès et du parking de la maison de la culture (pose d'un bitume)
- Réalisation d'une place handicapé au vestiaire de football
- Réfection de trottoirs en entrée de propriété route de Cherisy
- Réalisation d'un trottoir et des accès de propriété route d'Ecluzelles
- Réalisation de places de stationnement et aménagement du rond-point au lotissement du Bois Doré
- Réalisation de places de stationnement et d'entrées de propriétés au lotissement du Clos Maillard
- Réalisation d'un abribus place Sainte Gemme
- Effacement de deux dos d'âne pour faciliter le passage des bus urbains
- Réalisation d'entrées de propriétés au lotissement de l'île d'Amourette

École :

- Remplacement et extension du réseau de vidéosurveillance.
- Changement des volets roulants défectueux
- Changement des portes défectueuses.
- Achat d'un nettoyeur/aspirateur

Après débat, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir les entreprises suivantes :

- Pour les travaux de voirie : la société MUSCI, mieux disante, pour 85 283.40€ HT
- Pour l'effacement des dos d'ânes : la société LE CORRE pour 5 410,00€ HT
- Pour la vidéosurveillance : la société MILHEM SA pour 6 276,08€ HT
- Pour les portes et volets de l'école : la société SOGAMA pour 22 903.70€ HT
- Pour le nettoyeur/aspirateur : la société GAUTIER pour 818.50€ HT

II) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET À L'ÉCOLE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'ensemble des associations bénéficiant de subventions de la part de la commune :

- Association Ile aux enfants
- Association des Amis de Sainte Gemme Moronval
- Société Protectrice des Animaux
- Association des Anciens Combattants
- Association de football de Sainte Gemme Moronval
- APE « Vive la récré »
- Le Souvenir français
- Coopérative scolaire
- Association de pétanque

Le conseil municipal doit décider du montant des subventions pour l'année 2017 en fonction de l'activité de l'association, de son bilan financier et de son excédent de l'année n-1.

Pour les associations n'ayant pas présenté de dossier complet, la décision est reportée au prochain conseil.

Le Conseil Municipal, après débat, décide, à l'unanimité, d'allouer les subventions suivantes aux différentes associations :

- Association Ile aux enfants	400,00 €
- Association des Anciens Combattants	50,00 €
- Association de football de Sainte Gemme Moronval	1 000,00 €
- APE « Vive la récré »	500,00 €
- Le Souvenir français	100,00 €
- Coopérative scolaire	3 700,00 €
- Association de pétanque	400,00 €
TOTAL	6150,00 €

III) TARIFS COMMUNAUX 2017 :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les tarifs communaux en vigueur afin qu'il se détermine sur les éventuels changements à effectuer pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De ne pas augmenter les tarifs communaux, à l'exception des loyers pour lesquels sera appliquée une augmentation de 0.18% correspondant au taux d'augmentation du 4^{ème} trimestre 2016 de l'Indice de Référence des Loyers (IRL), soit :**
 - . pour le logement au 2 route du vallon : une augmentation de 562.20€ à 563.20€
 - . pour le logement au 22 route de Moronval : une augmentation de 466€ à 466.80€
- **De ne plus louer les barnums et la tente.**

IV) CRÉATION D'UN POSTE EN CONTRAT AIDÉ AU SERVICE TECHNIQUE :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que pour pallier le départ à la retraite d'un agent technique au 31 Août 2017, il est nécessaire de prévoir la création d'un poste en contrat aidé ou en contrat avenir afin de répondre à la charge de travail du service technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création d'un poste pour répondre aux besoins des activités du service technique communal.

V) CHOIX DU BAILLEUR POUR LES LOGEMENTS LOCATIFS :

Suite au dernier conseil municipal, la commission composée de M Fauveau, M Lehr, M Fougerol et du Maire a reçu le responsable de la SA Eure et Loir Habitat, qui a répondu aux différentes questions qui avaient été soulevées lors de ce conseil municipal, notamment sur l'aspect architectural, les places de parking et l'éventualité de vendre les bâtiments actuels à cet organisme.

M Fougerol expose le compte rendu de cette réunion devant le conseil municipal afin que celui-ci dispose des informations nécessaires pour se déterminer sur l'engagement de la démarche de création de logements sociaux avec cet organisme.

Le Conseil Municipal, après débat, retient, à l'unanimité, la société SA Eure et Loir Habitat et décide d'engager la démarche de création de logements sociaux.

INFORMATIONS :

Monsieur le Maire fait le compte rendu du conseil communautaire du 06/02/2017, notamment de l'attribution compensatrice provisoire, qui serait de 104 275€.

Monsieur le Maire informe le conseil que les plans d'alignements des voies départementales sur la commune ont été renouvelés et numérisés.

Monsieur le Maire informe le conseil que la Mairie de Mézières a engagé la révision de son PLU et que les personnes intéressées pourront consulter le dossier de révision lors de l'enquête publique.

TOUR DE TABLE :

Mme FOURE fait part au conseil municipal de comportements de parents à l'école qui s'en prennent directement à des enfants dans l'enceinte ou sur le parking de l'école. Monsieur le Maire a été informé de différents faits ces derniers jours, un courrier sera adressé aux parents afin que ces comportements ne se renouvellent pas.

M MARC fait part que de nombreux automobilistes ne respectent pas le nouveau stop route d'Ecluzelles. Monsieur le Maire demandera aux services de police de réaliser des contrôles.

M NURDIN signale le mauvais état des espaces verts devant chez lui suite aux travaux route du Vallon et demande s'il est possible de remettre de la terre et de regazonner.

Mme BORGET souhaite savoir où en est le chantier d'enfouissement de la ligne très haute tension chemin des Châtelets. Monsieur le Maire se rapprochera de l'entreprise Gedia pour plus d'informations car si celle-ci a eu lieu il n'a pas été convié à la réunion de fin de chantier.

Fin de la séance à 22h30

M. COCHELIN

Mme BORGET

Mme FOURE

Mme LE CALVEZ

Mme PELLERIN

Mme WYZLIC

M FOUGEROL

M. MARC

M. NURDIN